

SYNTHESE de LA REGION CGT METALLURGIE du NORD/PAS DE CALAIS présenté par JP DELANNOY sur

Le rapport de la commission ad hoc du 08 janvier 2009 sur
« Réflexion et pistes de travail sur les structures de la CGT »

INTRODUCTION

s'inscrit pleinement dans le prolongement du rapport présenté par le Secrétaire général de la Confédération au CCN les 27 et 28 mai 2008 dans le cadre de la préparation du 49^{ème} Congrès.

En résumé, la philosophie de ce rapport ou document de la commission ad hoc confirme qu'il y a volonté de la Confédération de s'adapter à la stratégie du Capital qui, par son redéploiement, fait voler en éclat la notion d'entreprise par l'externalisation, à la fois interne comme externe (sous-traitance, maintenance, société de services, d'études, ...).

Or cette stratégie qui n'est qu'un moyen supplémentaire au service du Capital, orchestré par son outil principal qu'est le Patronat, a toujours le même but, celui de faire du fric !

Déjà une première remarque, alors que le Capitalisme, responsable de la crise actuelle, est confronté dans ses propres contradictions, plongeant les peuples et leur pays dans une situation d'une gravité incommensurable, la CGT ne trouve rien de mieux que de continuer son « recentrage » pour mieux accompagner un système, et par la même occasion d'abandonner le combat contre celui-ci.

Non contente de constater que cette orientation confédérale accompagnée d'une stratégie de lutte complètement en décalage par rapport aux enjeux et aux attentes de la base, la Confédération continue dans cette voie dangereuse engagée depuis les années 90 et qui, depuis cette époque, c'est-à-dire depuis dix ans, nous met en échec !

D'ailleurs rien n'est nouveau. La commission ad hoc n'a pas inventé le fil à couper le beurre. Ce n'est que la suite logique d'une orientation ouvertement engagée depuis les années 90 qui consiste à faire table rase de l'identité de la CGT, sauf que pour l'Histoire, la Confédération veut, sinon oublier, voire marginaliser les références aux conceptions de classe du syndicalisme CGT pour certainement mieux l'oublier par la suite (voir discours de JC Le Digou à Lille en septembre 2008).

Au contraire, ce document est un véritable retour en arrière. Le mot d'ordre étant l'adaptation, et non plus le combat. Et pour cela, pour la Confédération, il vaut mieux intégrer la masse militante afin d'atteindre les objectifs.

Si ce n'était qu'un simple problème de structuration ou de fonctionnement de notre organisation, cela ne poserait pas trop problème. Néanmoins nous pensons que cela aurait pu être déjà fait et cela d'autant plus si vraiment on veut répondre aux attentes des salariés, notamment à leurs revendications et aux moyens d'y parvenir, puisque c'est le rôle essentiel pour lequel nous sommes élus (tant dans les entreprises qu'au sein de notre ORGA), on ne pourra pas y parvenir par une simple modification des structures mais bien sur des engagements sur le fond.

Par contre, à la lecture de cette commission ad hoc et les pistes de travail qui se dégagent, en réalité, derrière, apparaît une étape supplémentaire aux renoncements des fondements de la CGT et particulièrement à son identité de classe. Cette identité de classe qui a jalonné l'histoire de la CGT depuis sa naissance jusqu'à nos jours. C'est grâce à cette particularité, qui a fait sa force et sa différence avec les autres organisations syndicales, que la CGT est restée, et de loin, la 1^{ère} organisation syndicale de notre pays.

Au contraire, nous pensons qu'il nous faut renforcer l'existant, c'est-à-dire les syndicats d'entreprises actuels, pour les rendre plus efficaces et peser sur les directions de groupes et d'industries, plutôt que de vouloir multiplier les organisations syndicales en cherchant à s'adapter (c'est le maître mot) à l'externalisation interne et externe des différentes sociétés créées dans le cadre du redéploiement du Capital (par ce terme « externalisation interne et externe » on entend par là des sociétés de maintenances, de services, d'études, etc. ...activités qui faisaient partie d'une seule et même entreprise et dont les Directions d'entreprises se débarrassent en externalisant dans et dehors de l'entreprise).

Ces sociétés pourraient rester au sein du syndicat d'entreprise en devenant des sections syndicales au sein d'un gros syndicat d'entreprise dont le poids et l'intervention seraient rendus plus efficaces qu'une multiplication des syndicats où l'on aurait des organisations multi professionnelles au lieu d'un seul et certes important syndicat d'entreprise. Les liens entre sections syndicales d'un même syndicat ne seraient pas à créer puisqu'il ferait toujours partie du même syndicat.

Il y a une inquiétude, c'est l'utilisation de la Confédération du 49^{ème} Congrès pour essayer de faire avaler une nouvelle fois « la pilule », les congrès de la CGT qui ne reflètent plus malheureusement la réalité.

Il existe aujourd'hui un tel décalage entre la réflexion et le positionnement de la base et ce que peut décider un congrès confédéral. Il y a là, à la fois, d'une part probablement un problème de représentativité et donc certainement de démocratie, mais aussi d'autre part la crainte de pouvoir s'exprimer directement et librement. En effet la pression et le catastrophisme utilisés par plusieurs responsables de structures, que cela soit de la Confédération en passant par les Fédérations, UD et régions interprofessionnelles, pèsent sur les militants jusqu'à vouloir les traumatiser en leur parlant de fractionnisme, voire de sessionnisme alors qu'il ne s'agit que de débattre et de décider d'orientation.

Cette situation explique d'ailleurs que le Secrétaire général de la Confédération se plaint de ne pas comprendre, ou encore de dénoncer, que l'on ne puisse pas appliquer à la base les décisions de Congrès. Hormis le Cogetise qui n'est passé qu'avec 58 % des voix lors du dernier congrès confédéral et encore, avec, pourtant, des militants participants « triés sur le volet » ; pour le reste, il y a des obstacles au niveau de la base pour appliquer les décisions de congrès.

C'est pourquoi nous le réaffirmons, il n'est pas évident, contrairement à ce que l'on croit, de pouvoir mener un débat contradictoire. Ceux qui sont sur une ligne de contestation à celle de la Confédération auraient certainement plus à gagner à se « couler dans le moule » de la ligne bien pensante de la Confédération. Nous sommes confrontés à une forme de diktat qui se traduit par ceux qui savent (la ligne confédérale), et ceux qui ne savent pas (la contestation à la ligne actuelle) qui dénoncent la volte face de la Confédération qui tourne le dos aux conceptions de classe du syndicalisme CGT.

Les militants traînés devant les tribunaux, ou menacés d'exclusion ne se comptent plus.

Que dire de certains climats si tendus que certains militants reçoivent des menaces physiques sur eux et leurs familles.

Il arrive même que certains syndicats se voient déconfédéraliser et l'on a même pu constater la collusion entre la Confédération et le Patronat pour certains syndicats !

Il est donc pour nous évident que le document de la commission ad hoc et l'analyse contestataire que nous en faisons, sera encore une source certainement de réactions contre ces militants que nous sommes, en espérant que cela ne donnera pas l'occasion d'« une ènième chasse aux sorcières ».

Néanmoins nous considérons aujourd'hui un tel texte très dangereux pour l'avenir même du syndicalisme de classe. Car c'est toute la classe ouvrière (de l'ouvrier au cadre) qui aura à souffrir de voir disparaître les principes fondamentaux qui ont fait la CGT.

Nous avons donc tenu à « éplucher » et expliquer les différents points qui nécessitent réflexion et débats.

Ce texte peut devenir celui des USTM CGT du Nord et du Pas de Calais et des syndicats d'entreprises pour les différents congrès. Il appartiendra à ceux qui le souhaitent de le partager, de le soutenir et de le reprendre au nom du ou des syndicats.

IL Y AURAIT DES DECALAGES

La 1^{ère} page du document fait apparaître « ... le décalage important et qui va croissant entre nos structurations et les dynamiques d'évolution du salariat »

Sans ignorer qu'il puisse exister qu'il y ait des décalages, encore faut-il que l'on puisse se mettre d'accord sur, de quels décalages parle-t-on ?

Pour ce qui est de la grande majorité des structures de proximité, qu'elles soient interpro ou professionnelles, le décalage ne se situe pas avec les organisations syndicales à la base ni avec les salariés, mais plutôt entre la Confédération et les structures de base que sont les UL et les UP.

Quant à la Confédération qui s'interroge, ou se pose la question, à savoir si la structuration à la base correspond bien à ce qu'attendent les salariés (syndiqués ou non), jamais celle-ci (la Confédération) ne se pose la question de savoir quels sont les moyens et comment fonctionnent les structures de base ? Et surtout pourquoi les salariés ne se retrouvent pas dans les repères revendicatifs de la Confédération ?

Quant à la stratégie de lutte, il faudrait être sourd pour ne pas entendre ce que peuvent dire les travailleurs qui en ont marre des appels épisodiques tous les 2, 3 ou 4 mois, où le manque de conviction et d'engagement des instances nationales ne permet pas de créer la dynamique indispensable pour développer les luttes ! Non seulement la stratégie du syndicalisme rassemblé est un choix qui rentre dans l'orientation confédérale d'un syndicalisme d'accompagnement au système capitaliste, l'abandon du syndicalisme de classe ; ce choix stratégique, dans les circonstances actuelles, accentue davantage le fossé entre d'une part la Confédération, et d'autre part les attentes des salariés qui souffrent d'un manque criant de perspectives de luttes.

Toujours dans la 1^{ère} page, il est dit que « nous sommes davantage présents là où les effectifs décroissent, et faibles là où l'activité se développe »...

Si le taux de syndicalisation est le plus élevé dans les entreprises où les effectifs décroissent, c'est qu'il y a une raison ou une traduction politique ? Laquelle ? Pourquoi là et pas ailleurs ?

Lors du rapport présenté au CCN par le S/G en mai 2008, il avait également soulevé cette même question. Il pense bien sûr à nos bastions. La réponse nous semble moins compliquée. C'est souvent lié à des acquis et à l'histoire de grandes luttes. Ce qui n'est plus le cas depuis longtemps !

Par conséquent il faut plutôt s'interroger sur le pourquoi de l'absence de grandes luttes !

1936, 1968, 1979/80 (la sidérurgie) et 1995 sont déjà très loin. Il y a là certainement des raisons liées aux objectifs revendicatifs et aux impulsions données à l'époque pour les atteindre, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui.

IL Y AURAIT « DES FREINS OPPOSES A UNE SYNDICALISATION DE MASSE DANS NOS RANGS »

Il faudra bien se cramponner à sa chaise si l'on doit s'entendre dire ou lire, comme cela est écrit dans le document de la commission ad hoc, que « nos revendications » pour la Confédération « répondent potentiellement à la situation mais nous ne disposons pas des modes d'organisation qui permettent de les rendre opératoires » ; c'est ce qui est textuellement écrit dans la seconde page de ce document. Mais il y a mieux puisqu'il est également écrit « Nous constatons au fil de nos congrès les freins opposés à une syndicalisation de masse dans nos rangs ».

L'introduction que nous avons faite préalablement répond à ces déclarations mais on peut s'apercevoir qu'il y a là une forme de cynisme dans ce genre de déclaration, ou alors c'est la confirmation qu'il y a véritablement un réel décalage entre la base et la Confédération.

Entre la revendication d'une part de la Sécurité sociale professionnelle et d'autre part, celle du maintien de tous les emplois et sites, il y a c'est vrai une différence, et désaccord forcément. On ne peut en effet prêter « le flan » à des stratégies qui consisteraient, au nom d'une Sécurité sociale professionnelle, à dégraisser des effectifs salariés qui peuvent entraîner à terme la condamnation d'un site.

Idem entre des salaires ou retraites dignes et les 300 € qui montent partout dans les ateliers, services et bureaux. Même si le programme confédéral fut adopté en congrès, le fait que celui-ci n'est pas repris à la base confirme à la fois ce décalage mais aussi qu'il y a bien un réel problème de représentativité lors des Congrès confédéraux.

Le 49^{ème} congrès de décembre 2009 risque d'être le théâtre d'une véritable « restructuration » interne de la CGT. Faut-il croire que les rapprochements entre la CGT et la CFDT sont les causes de cette restructuration interne ?

Dans la 3^{ème} page du document de la commission ad hoc, il est dit « Le 49^{ème} congrès devra marquer une étape qui sera le point de la réflexion des syndiqués et des militants de toutes les organisations CGT. Nous ne pouvons nous permettre de rééditer le report des décisions de Congrès en Congrès » (qui confirme bien que les décisions des congrès ne sont pas forcément le point de réflexion de la base dont les préoccupations sont ailleurs et il est rajouté « car il y a des moments où l'histoire s'accélère et où il n'est plus question de différer »).

Pour ceux qui n'ont pas connu la période des années 70, il est important de rappeler qu'à la fin des années 70, en 1978 exactement, une situation similaire s'était produite au sein de la CFDT.

A l'époque, le S/G de la CFDT, Edmond Maire, avait engagé une vaste restructuration pour transformer son organisation qui était jusqu'alors plutôt sur une base de contestation, pour la transformer en une organisation d'accompagnement au système capitaliste.

On a vu les dégâts qu'a causé ce recentrage avec les nombreux accords au rabais signés par la CFDT et néfastes pour les travailleurs.

Il y a néanmoins une énorme différence entre la CGT et la CFDT car l'Histoire de la CGT depuis sa naissance en 1895 à nos jours est jalonnée par le combat de classe permanent contre le système capitaliste, alors que la CFDT n'est née qu'en 1964 d'une scission avec la CFTC.

L'identité de la CGT, son combat contre l'exploitation de l'Homme par l'Homme, ses conceptions de classe et de masse ne peuvent pas, car c'est bien cela qui est en cause, être remis en cause au risque de créer une grave crise du syndicalisme en France et au-delà !

D'ailleurs la commission ad hoc précise à la fin de la 3^{ème} page du document « Pour reprendre une image guerrière, disons que Patronat et Gouvernement ont entamé une guerre de mouvement là où nous sommes encore installés dans une guerre de position ».

Cela fait maintenant plus d'un siècle que le Patronat a engagé une guerre de mouvement en utilisant chaque fois qu'il l'a pu (comme aujourd'hui), les gouvernements contre la classe ouvrière. C'est une guerre récurrente que nous livre notre adversaire.

Il semble que les gesticulations du Patronat et du Gouvernement provoquent beaucoup de remous au niveau de certains esprits de la CGT, qu'ils voient là une occasion supplémentaire de s'attaquer à l'identité de la CGT.

Ce vieux rêve que caresse depuis plus d'un siècle le Grand Capital, qui est d'avoir une CGT qui rejoint le banc des organisations syndicales qui ont fait le deuil du combat contre l'exploitation des hommes au service du système capitaliste, deviendrait-il une réalité pour le 49^{ème} Congrès ???

Voilà le véritable enjeu de ce 49^{ème} congrès de décembre 2009.

Quant au « rhabillage des structures CGT », qu'elles soient renforcées ou déplumées (c'est comme l'on veut), ce qu'appellent plus pudiquement la Confédération et sa commission ad hoc « clarifier les missions respectives des UD et des régions », c'est tout simplement modifier les outils, pour changer leurs prérogatives et leurs missions pour se mettre au service d'une vaste restructuration au sein de la CGT, dont l'objectif est de lui faire abandonner ses conceptions de classes.

« Les champs fédéraux datent d'un temps révolu et d'une organisation industrielle bouleversée », plus loin « notre tissu d'unions locales est trop figé » Voilà quelques arguments qui semblent vouloir motiver la Confédération.

Sincèrement, pour tous ceux qui se décarcassent à la base pour construire les rapports de force et faire reculer les prétentions patronales, cela n'a rien à voir avec un quelconque fétichisme des structures, ils attendent autre chose que des réflexions de technocrates d'une commission ad hoc pour une Confédération dont les objectifs sont ailleurs.

On ne pourra pas prétendre privilégier l'efficacité et le mouvement syndical en restructurant les structures de base ou en centralisant plusieurs départements (voire régions). Au contraire, cela ne pourra que conduire à une organisation centralisée et sclérosée.

Le pire, c'est que la Confédération, au travers de sa commission semble vouloir retourner ses défauts en parlant de « constat d'une bureaucratisation souvent inconsciente mais profonde ».

Les directions d'UL ou d'UP ne bénéficient pas de « Cabinet attaché au Secrétaire général » ou de plusieurs « Secrétariats administratifs ». Elles sont disponibles, abordables et efficaces et à l'opposé de bureaucrates ou technocrates, mais surtout ce sont des femmes et des hommes de terrain.

Par contre s'il y a des choses à changer, ce n'est certainement pas là où l'on voudrait le faire croire, mais bien au niveau des instances nationales et de leur lourdeur, qui contrairement à ce qu'ils veulent nous faire croire, sont bien des « solutions technocratiques ».

Quant aux disputes de territoires entre structures et aux réflexes patrimoniaux consistant à défendre « ses adhérents », c'est une situation qui était plus ou moins existante mais qui ne portait pas forcément préjudice au fonctionnement de la CGT. Par contre l'implantation de syndicats multiprofessionnels, sur des sites, ou de sites, sont en train de créer des situations pour le moins compliquées. Il suffit de renforcer le syndicat d'entreprises qui pourrait chapeauter les sections syndicales de maintenance, services, sous traitants, ... et répondre ainsi à cette stratégie du Patronat plutôt que de l'accompagner. Cela, en outre, donnerait davantage de pouvoir aux syndicats d'entreprises.

N'oublions pas non plus que cette situation s'est exacerbée au sein de toute la CGT depuis plusieurs années quand on sait que la Confédération est sur une remise en cause des orientations et conceptions de fond de l'identité de la CGT.

D'ailleurs le 49^{ème} Congrès, pour la CE sortante de la Confédération, doit connaître une préparation et un déroulement sans précédent, et des décisions et des choix qui permettront d'en suivre la mise en œuvre.

SUR LES IDENTITES PROFESSIONNELLES **ET LES AXES DE TRANSFORMATIONS ENVISAGEABLES DE LA CGT**

En abordant la question des « identités professionnelles méritent également d'être interrogées » sous prétexte que « le syndicalisme s'est d'abord adossé aux identités de métiers » et d'y rajouter qu' « il s'est étendu au début du XX^{ème} siècle à la notion d'industrie (métal, bâtiment, chimie, etc. ...) » et que « dans une période

récente, le syndicat d'industrie est devenu un syndicat d'entreprise », on s'aperçoit plus concrètement comment la Direction confédérale compte s'attaquer aux questions de fond, c'est-à-dire l'identité CGT par la forme en restructurant les Fédérations.

Se servir du faux argument d'une soi-disant articulation entre syndicats, les diversités professionnelles, de métier pour mieux atterrir sur la fusion de plusieurs Fédérations, voilà comment la Confédération va s'attaquer à l'un des derniers bastions du syndicalisme de classe par la remise en cause du fédéralisme par la Confédéralisation de plusieurs Fédérations.

N'ayons pas la mémoire courte. La façon dont le S/G de la Confédération a torpillé le mouvement des cheminots, comme la façon dont est muselée la Fédération de la Métallurgie qui est la Fédération qui « morfle » le plus avec les milliers de licenciements et suppressions d'emplois mais qui repousse toutes demandes d'initiatives d'appel national à la grève et aux manifestations, sont symptomatiques de ce que veut faire la Confédération.

Autre remarque :

Les Fédérations n'ont jamais été un obstacle aux développements des luttes interprofessionnelles. Les exemples sont nombreux, avec la lutte des sidérurgistes en 1979, 1980 ou encore en 1995 avec la lutte des cheminots ; la participation et l'engagement de l'interprofessionnel ne se sont jamais démentis.

Non, le problème est ailleurs, car si ce n'était qu'une question de modes d'organisation ou un simple réexamen sur nos activités syndicales, cela ne poserait pas trop de problèmes.

Si par contre cela se traduit par une remise en cause des prérogatives de Fédérations pour mieux anéantir les conceptions de classes, c'est tout autre chose.

Encore faut-il avoir le courage et la sincérité de le dire clairement. Seul Jean Christophe Le Digou a osé le reconnaître lors du dernier meeting à Lille en septembre 2008.

Il est également « fort de café » que de vouloir faire référence à MAI 1968 et notamment la loi instaurant le droit syndical dans l'entreprise (acquis de très haute lutte) quand on sait que l'accord sur la représentativité remet, partiellement, en cause cet acquis, puisqu'il faut maintenant que le délégué syndical soit présenté sur une liste électorale et que de surcroît il fasse 10 % et plus aux élections professionnelles.

Alors qu'auparavant la désignation par les UP par courrier avec A.R. (ou les UL s'il n'y avait pas d'UP) suffisait pour implanter l'organisation syndicale. « Cette protection » avait le mérite de permettre de construire le syndicat dans l'entreprise.

Or quand on connaît le combat de classe que mène la Patronat (car lui, il n'a pas renoncé au combat), il sera difficile de pouvoir construire des listes au sein des entreprises.

Autre remarque :

Laisser croire que l'on ait pu délaissé les PME du fait que la priorité était axée sur les plus grosses entreprises ou encore que les conventions collectives ne pouvaient être appliquées, sans que la Confédération et ses Fédérations s'interrogent sur leur propre responsabilité, est insupportable ; surtout quand on sait l'activité qui est menée sur le terrain par les UL et les UP.

Il faut plutôt s'interroger sur l'absence d'impulsions, d'engagements, voire de convictions pour engager un véritable rapport de force. Ce n'est pas avec des luttes épisodiques une fois tous les 2, 3 ou 4 mois que l'on peut faire reculer les prétentions du Capital et de ses gouvernements. Il faut dire aussi que l'on ne pourra construire de rapport de force avec des « repères revendicatifs » ambigus et qui ne répondent pas aux attentes des salariés.

Le résultat, c'est plus de 10 ans d'échecs dans les luttes engagées où l'impulsion et la conviction des instances nationales ont fait défaut.

Cette situation conduit à la déception, aux interrogations et annihile toutes perspectives et espoirs pour conduire au repli sur soi dans les entreprises.

Vouloir s'adapter aux stratégies du Capital développées par son outil qu'est le Patronat n'est pas la solution !
Autre argument que la Confédération et sa commission mettent en avant dans la page 9, « la holding financière devenue maître de la stratégie » qui met en place « la holding économique » pour faire « de l'entreprise le point d'assemblage d'une production étirée dans les différents cercles de la sous-traitance qui entraîne d'autres cercles de sous traitants, etc »... n'est pas une découverte (cela fait déjà au moins plus d'une dizaine d'années, voire plus que nous le disons) tout comme le développement des politiques de bas salaires et de précarisation mis sur pied depuis les années 80. Là également on n'a pas inventé le fil à couper le beurre. Cette situation, nous l'avons déjà analysé depuis longtemps.

Par contre se servir de ces éléments, que le document de la commission ad hoc considère comme des évolutions, pour faire apparaître notre « impuissance » compte tenu qu'on resterait arrimé à notre syndicat d'entreprise au cœur de ce système, c'est quand même ne pas manquer d'air !

Non seulement ce n'est pas d'aujourd'hui que les stratégies du Capital existent, en outre il faudrait de temps en temps écouter les responsables de syndicats d'entreprises qui non seulement ont soulevé et analysé ces problèmes, mais ont aussi pris des initiatives souvent malheureusement non suivies et qu'on a souvent laissé seul avec leur destin.

Il n'était pas utile pour faire ce genre de découverte de créer une commission ad hoc pour cette analyse !

Mais comme les enjeux ne sont pas forcément ceux qui apparaissent dans le document de la commission ad hoc, forcément il faut bien s'appuyer sur quelque chose !

Pire, la commission ad hoc pousse le bouchon jusqu'à prétendre que « la NAO de l'entreprise centre, et les acquis obtenus par la mobilisation peuvent se reporter en autant de pressions sur les coûts, c'est-à-dire pour les employeurs sur les salariés de la sous-traitance » et de rajouter qu'une telle situation va à l'encontre des objectifs solidaires d'un syndicalisme fédéré et confédéré.

Encore une fois on peut constater qu'au travers de ce genre d'analyse, il y a toujours ceux qui savent et d'autres qui ne savent rien !

L'analyse de cette commission au nom de la Confédération n'a même plus de limite dans les attaques contre qui ?? avec des sous entendus plus que douteux, où cette commission déclare (page 10) « Nous ne pouvons pas supporter ou laisser faire un système dans lequel nous participerions nous-mêmes à la mise en concurrence des salariés ! Poursuivre comme on le fait aujourd'hui, revient quelque part à accompagner les stratégies patronales ».

Quand on connaît l'orientation de la Direction confédérale, ses pratiques, notamment les accords dangereux signés depuis plusieurs années (avec le retour du travail de nuit des femmes, sur la formation professionnelle, l'épargne salariale, l'accord sur la représentativité, etc ...) sans oublier l'attitude de la Confédération dernièrement sur le conflit des cheminots, il y a de quoi choquer beaucoup de nos militants de base qui attendent autre chose que de pouvoir lire de tels paragraphes provocateurs.

Mettre sur le dos de nos organisations syndicales d'entreprises et les structures qui les soutiennent, que notre fonctionnement syndical actuel mettrait la concurrence entre les salariés alors que le mécontentement ne fait que s'accroître contre nos instances dirigeantes sur les objectifs revendicatifs et une stratégie de lutte complètement obsolète aux regards des enjeux, ne pourra que, non seulement provoquer de la réaction mais pose la question sur les capacités de nos dirigeants à s'interroger sur leurs choix et orientations.

Il existe la D.H.E.A. qui retarderait le vieillissement des êtres humains, on va finir par croire qu'il existerait maintenant une molécule qui s'appellerait la Science infuse. Si tel était le cas, on peut néanmoins se demander pourquoi on se retrouve dans une telle situation.

Par contre sur la question des activités spécifiques où la commission ad hoc semble s'interroger sur l'utilité de développer des structures spécifiques, ce que nous répétons depuis des années, nous nous interrogeons, sur le

pourquoi la Confédération et sa commission n'ont pas la même réflexion pour le syndicat d'entreprise ? On pourrait renforcer ces syndicats avec des sections syndicales de sous-traitants, des services, de maintenance qui dépendent de l'entreprise, plutôt que de vouloir créer des structures qui seraient des Unions multiprofessionnelles ou de structures de sites ? Y aurait-il deux poids, deux mesures ? D'autant plus que cela serait rajouter des structures aux structures !

LES TERRITOIRES PERTINENTS

La Confédération veut diversifier « les formes de syndicats » et cela suivant « les situations et les combinaisons nécessaires » d'où, comme nous l'avons précisé plus haut, des Unions de syndicats multiprofessionnels qui regrouperaient de la Métallurgie, de la Chimie et autres.

Une autre proposition est faite dans ce document par le renforcement de l'existant, ce qui fait défaut depuis plusieurs décennies maintenant. Cela permettrait de respecter les Fédérations et le Fédéralisme ainsi que les territoires pour les UL et les UP et de créer encore plus facilement les convergences.

La question des adhérents isolés souvent assurée par les UL comme le dit le document de la commission ad hoc mais pas seulement, il est assuré également par les syndicaux locaux professionnels (là encore il y a encore méconnaissance de la Confédération), la commission ad hoc voudrait nous faire croire que les UL tiennent à bout de bras « les adhérents isolés » soit disant non rattachables à une structure de syndicats. Tout d'abord ces adhérents ne sont pas uniquement tenus par les UL mais aussi par des syndicats locaux ; en outre il est faux de laisser croire qu'ils ne sont pas rattachables à une profession. Ils ont un métier dans une profession.

Les « isolés » adhèrent pour 2 raisons :

La 1^{ère} raison : soit parce qu'il n'existe pas d'organisation syndicale dans son entreprise qui puisse l'aider et par conséquent se pose la question de l'implantation de la CGT par la création du syndicat dans l'entreprise où il travaille

La 2^{ème} raison, il vient se syndiquer parce qu'il a des revendications à défendre

L'adhérent isolé n'est donc pas une sorte de « martien » qui n'appartient à aucun statut.

SUR LES CHAMPS FEDERAUX ET IDENTITES PROFESSIONNELLES

La commission ad hoc, après avoir rappelé que nos structures se sont construites au XX^{ème} siècle sur les déconcentrations de l'Etat, propose que l'on ait une réflexion d'ensemble sur les attributions des champs professionnels.

Peu importe la façon dont se sont construites les structures, on peut toujours en changer toutes les décennies après les élections politiques au gré des humeurs des hommes politiques. Balladur n'a-t-il pas été chargé de faire des propositions pour revoir le découpage des départements et des régions ? ?

Nous n'oserions croire que la commission ad hoc s'est inspirée ou aurait été inspirée par l'air du temps ? !

Vouloir faire le point sur l'évolution des Conventions collectives, pour quoi faire ? La Fédération et la Confédération ont entamé une réflexion sur ce sujet prétextant que les Conventions collectives promues par le mouvement syndical comme une protection sont souvent devenues des instruments retournés aux profits « des employeurs » (nous préférons le terme « patronat »).

Il ne faut pas avoir la mémoire courte ! Si les Conventions collectives ne sont plus pour une partie d'entre elles une protection pour les salariés, en ce qui concerne la Métallurgie, c'est qu'elles ont fait l'objet de remises en cause successives dans les années 90 et qu'elles ne correspondent plus à ce qu'elles étaient au moment des luttes durant lesquelles elles furent acquises.

De surcroît le manque d'impulsions de notre Fédération et d'engagements pour des actions de portée nationale, hormis d'avoir mis en débat une proposition d'une convention collective nationale, alors qu'il existait plus de 80 conventions collectives sur les territoires dont une majorité, à l'époque, restait de bonnes conventions, s'est forcément traduit par la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Vouloir laisser croire que les règles de représentativité qui font obligation de « définir des groupements de branches pertinents » (cela ne s'invente pas) pour l'agrégation des résultats électoraux des scrutins d'entreprise et définir une représentativité de branche, aura une efficacité sur les accords, c'est soit se moquer des salariés ou « se foutre » le doigt dans l'œil. SEULS, L'UNITE D'ACTION DES SALARIÉS SUR LEURS REVENDICATIONS ET LE BLOCAGE DE L'OUTIL DE PRODUCTION ONT PERMIS DES ACQUIS IMPORTANTS POUR LA CLASSE OUVRIÈRE et notamment LES CONVENTIONS COLLECTIVES.

Pour le champ fédéral, qu'il y ait une interaction avec la dimension interprofessionnelle, là n'est pas forcément le problème, même si cela n'est pas toujours simple, ce sont des questions que l'on parvient à régler. La question essentielle, c'est pour quoi faire ? Est-ce une ènième disposition structuro/administrative dont le but est de donner encore plus de poids à la Direction confédérale aux dépens du Fédéralisme ? Parler aujourd'hui de forteresse pour la Fédération n'est plus tellement d'actualité. Surtout dans la situation présente où les Fédérations semblent paralysées par « la confédéralisation » de toute l'organisation.

Pour la majorité des Fédérations, on le voit pour ce qui est de la FTM, elles ont été mises au pas et ont le petit doigt sur la couture. On peut s'interroger, si le 49^{ème} congrès décide de s'appuyer sur la commission ad hoc, de ce qu'il pourra rester des Fédérations !

Notre Fédération de la Métallurgie, branche qui regroupe les plus importantes industries qui « dégustent » le plus en ce moment, semble incapable (pour quelles raisons ?) d'impulser une mobilisation nationale (en dehors des sempiternelles pétitions ou consultations !!!). C'est la démonstration de la mainmise de la Confédération qui impose sa ligne ! (exemple : le dernier conflit des cheminots qui en est la démonstration).

Pour les quelques Fédérations qui ne partagent pas la ligne confédérale, cela devient compliqué, comme pour certaines UD, ou structures professionnelles ou interprofessionnelles, la tentation est grande, devant les méthodes de la Direction confédérale d'agir en vase clos. C'est peut-être après ces organisations qu'en a la commission ad hoc quand elle parle de « forteresse ».

La page 16 revient sur la question des différentes activités qui ne sont pas toutes d'une même profession. Comme pour les syndicats multiprofessionnels, ou de sites, la question a été abordée auparavant avec des propositions qui permettent d'éviter des situations qui, au contraire de ce qui est avancé, risquent d'être conflictuelles.

Toujours la page 16 du document ad hoc annonce la couleur sur la restructuration que veut mener la Confédération puisqu'elle parle d'envisager des fusions des Fédérations existantes.

Des champs stratégiques seraient envisagés en suggérant « entre six et dix champs stratégiques » sachant que chaque champ pourra avoir ou regrouper une ou plusieurs Fédérations.

Il pourrait y avoir un champ « commerce », un champ « industrie », un champ « transport », un champ « services à la personne », un champ « financier », un champ « communication », voire un champ « service public et administrations de l'Etat », etc. ...

Nous pensons qu'à la lecture de ce passage, on mesure l'étendue des énormes problèmes que va créer cette situation. Non seulement c'est la condamnation du Fédéralisme et de l'identité de la CGT, mais en outre une centralisation des pouvoirs, sujet que la commission ad hoc évite d'ailleurs d'aborder.

D'ailleurs dans la 17^{ème} page du document de la commission ad hoc, il y a un paragraphe révélateur ; il est dit textuellement ceci « Chacune d'entre elles (sous entendu les Fédérations) sera amenée, quel que soit le schéma final, à devenir des lieux de premières synthèses entre les diversités professionnelles, c'est-à-dire à constituer des instances de première confédéralisation de l'activité »

LA FABRICATION DES TERRITOIRES

La commission ad hoc commence ce paragraphe « L'entreprise (sous entendu le syndicat d'entreprise) est devenue une entité trop instable pour asseoir un lien durable entre la CGT et ceux qu'elle ambitionne de représenter. Le territoire apparaît comme un point plus stable, autorisant des constructions pérennes. Mais le territoire doit être pensé comme une construction nullement donnée par la géographie ». Nous allons donc rentrer dans une véritable bataille de territoire soit industrielle, soit de site, soit géographique. Bonjour les dégâts !

N'est ce pas une remise en cause du rôle et des prérogatives des Unions locales ???

Vous nous direz, pendant ce temps là – question essentielle - Et les travailleurs et leurs revendications ??? Quelle lutte engageons-nous ? Et comment sortir de cette spirale d'échecs sur tous les enjeux revendicatifs nationaux ?

Là-dessus : RIEN !!!

La commission en rajoute une louche en nous mettant en garde, du style « on ne peut pas se permettre d'accuser de nouveaux retards dans la prise en compte du niveau régional ».

Pour ceux qui pouvaient encore avoir un doute sur les intentions confédérales, sont-ils encore rassurés ? ! ? !

Pour accentuer ses dessins, la Confédération et sa commission veulent éviter tout débat démocratique, à tous niveaux. C'est ainsi que les Unions locales verraient d'après la Confédération « leurs activités déplacées du terrain économique » (tiens, ce n'est plus le terrain social !) « et leur mission se réduit à celle d'une amicale ». Tout en précisant que « c'est un rôle utile », la commission ad hoc préconise de « ne plus tenir de Congrès, de conseils et réunions de bureaux » et, cerise sur le gâteau de « ne plus recevoir pour ce faire des subventions » (c'est-à-dire de moyens financiers).

Toujours pour la Confédération, le Unions locales ont du coup des attributions statutaires et des modes de financements qui ne correspondent pas à leur rôle réel. Et de rajouter, pourquoi ne pas faire d'authentiques syndicats multiprofessionnels dotés de structures et des moyens adéquats.

Pour d'autres « types d'UL existent et pourraient être consolidées pour rendre des services effectifs aux salariés » (tiens, plus de syndicats et luttes organisées !). « Ce type de services aux salariés serait une version moderne et plus diversifiée de ce qu'ont été et sont encore des permanences juridiques ».

Pour revenir sur l'organisation locale de proximité, il y aurait encore trop de dispositifs statutaires lourds avec Congrès, c'est pourquoi, d'après la Confédération, il convient néanmoins de réduire le fétichisme des structures qui nous fait répéter en de multiples lieux des rituels sans effet pratique sur la réalité.

Là également c'est effarant la façon dont la Confédération avec sa commission ad hoc retourne la situation, donne des leçons et culpabilise. Non seulement, c'est intolérable, mais en outre cela va à l'encontre de toute démocratie et de l'identité même de la CGT. La phrase est d'ailleurs lâchée dans ce long document aussi provocateur qu'interminable ; il faut être plus sur une démarche sous forme d'assistant social, ou juridique. Pour d'autres organisations multiprofessionnelles ou de sites, croiser les informations et confédéraliser au maximum l'activité. Quant aux Fédérations, elles devraient à termes fusionner et être encore plus sous l'autorité de la Confédération.

Par contre pour le développement des luttes, au contenu et objectifs revendicatifs, à la stratégie de luttes, aux orientations et à l'identité de la CGT, RIEN ???

Apparemment ces questions ne sont plus du ressort des militants et des travailleurs.

La Confédération a même le culot, en haut de la 20^{ème} page, de parler « de remise à plat à tous les niveaux, mettre à plat des possibilités nouvelles et inventer les formes qui nous libéreront des entraves que nous impose parfois notre propre fonctionnement ». On croit rêver ! La Confédération se sert « de la montée d'un individualisme concurrentiel » qui « convient très bien aux marchés financiers ».

Il est sûr qu'il y a une chose qui convient très bien au système capitaliste, c'est ce qu'est en train de devenir la CGT. Les échecs de ces dix dernières années sont là pour démontrer la stérilité d'une Direction confédérale qui semble s'éloigner de plus en plus de la réalité, de la souffrance et des attentes des travailleurs.

Lorsque l'on écoute les mots phares du document de la commission de la Confédération, il y a de quoi s'interroger :

- choix de structuration
- inventer des nouvelles formes de structures
- fétichisme des structures
- unions des syndicats multiprofessionnels
- désarticulation des structures
- recomposition
- bureaucratisation inconsciente
- solution technocratique
- réflexes patrimoniaux

et enfin - construction alternative

Voilà les mots clefs de ce document. Inutile de chercher si la Confédération réfléchit à revoir sa stratégie de lutte ou si elle prévoit de revoir ses objectifs revendicatifs aussi vagues qu'ambigus. Non, cela n'est pas prévu.

Peut-être dans d'autres documents ???

Jamais la Confédération ne fait un parallèle aux difficultés de fonctionnement, à l'absence d'impulsions, d'engagements, à ses orientations néfastes qui sont les principales causes de la souffrance pas seulement des salariés mais aussi des militants et des structures de bases.

QU'EST-CE QUE LA CONFEDERATION ?

Le dernier chapitre est censé être un réexamen de ses missions et un questionnement sur le contenu.

Mais pas pour se remettre en cause, mais pour expliquer qu'il faut dépasser cette césure marquée par une conception du fédéralisme qui fait prévaloir l'autonomie des organisations sur la mise en commun.

L'Histoire qui a jalonné le combat de plus d'un siècle prouve le contraire, que cela soit pour les mineurs, les cheminots, les métallos, et autres, à chaque fois, la lutte crée la solidarité et l'action collective.

Par contre, depuis le début des années 2000, il apparaît de plus en plus difficile, au regard du poids et de la pression que met la Confédération, d'avoir des actions de branches. Le dernier exemple en date, avec le conflit des cheminots où l'intervention du S/G fit capoter leur lutte, en est la démonstration.

Ce 49^{ème} Congrès a donc pour but de CONFEDERALISER l'ensemble de la CGT.

Le rôle du CCN doit être également revu et lui imposer également de se ranger dans le rang derrière la Confédération. Inutile d'épilouter sur les événements du CCN de février de 2005 qui mit en minorité le S/G de la CGT sur le rejet du projet de la Constitution européenne, mais nul doute que cela est resté en travers de la gorge du S/G et que cela a pesé sur ce document de la commission ad hoc demandé par la Confédération.

D'ailleurs la commission ad hoc se félicite des progrès effectués par la CE Confédérale sortante sur son fonctionnement. C'est tout naturellement que l'on en fasse autant pour le CCN.

La commission demande de sortir la tête du guidon et de trouver des solutions à mettre en œuvre sans procès d'intention ni crispation.

Avec un tel document qui est un véritable procès de sous entendus, ce n'est pas de la crispation mais une véritable tension exacerbée qu'il risque d'y avoir.

EN RESUME

Nous assistons à une véritable préparation d'un Congrès Bis CFDT de 1978 où Edmond Maire avait opéré un virage pour réorienter son organisation vers le recentrage dont l'objectif n'était plus l'autogestion mais l'adaptation au système capitaliste.

Utiliser le fonctionnement et ses défauts, vouloir imposer une nouvelle restructuration en opérant une véritable restructuration des organisations syndicales sans parler du fond que sont les orientations de la CGT, des questions identitaires, des objectifs revendicatifs et de sa stratégie, c'est vraiment être peu respectueux du corps militant et de ses structures, et surtout de sous estimer leur réflexion et leur capacité d'analyses.

Il est flagrant de constater que les Fédérations verront leurs prérogatives réduites, comme pour les territoires, départements et régions ; la volonté de confédéraliser, c'est-à-dire de centraliser les pouvoirs est évidente.

L'objectif de la CE Confédérale sortante d'accélérer le processus qui vise à l'adaptation et non plus de combattre le système capitaliste, doit être affiché clairement si l'on veut un débat clair.

Depuis la naissance officielle de la CGT en 1895, le pouvoir économique qui est le capitalisme avec son outil qu'est le patronat, et à leurs bottes, la majorité politique, caressent un vieux rêve, celui de faire taire la CGT et surtout la faire renoncer à ses conceptions de classes ! Les échecs de ces 10 dernières années s'expliquent en grande partie par ces renoncements.

L'abandon aux fondements de la CGT, à son identité de classe, n'est que la suite logique à l'adhésion de la CGT à la CES (Confédération Européenne Syndicale) après avoir abandonné la FSM (Fédération Syndicale Mondiale). La CES, elle-même adhérente à la constitution de la CIS (Confédération Internationale Syndicale) est une organisation dont l'objectif n'est que d'accompagner le capitalisme et de cogérer les questions sociales avec le Patronat.

L'adhésion de la CGT à la CES, ce n'est ni plus ni moins accepter l'alignement de la CGT, c'est-à-dire au renoncement au combat sur le modèle qui prévaut dans les pays anglo-saxons, c'est-à-dire littéralement désarmer les syndicats en les privant d'efficacité. Cela explique également le silence assourdissant du S/G de la Confédération au sujet du conflit en Guadeloupe et aux Antilles en général, comme l'absence du S/G aux obsèques du responsable syndical CGT tué lors du conflit.

Dans ces conditions l'on comprend mieux que la CE Confédérale cherche à tout prix, sur injonction de la CES et de la CSI, à adapter le syndicalisme français, et particulièrement la CGT, aux syndicalismes européens de types anglo saxons. D'où bien entendu cette restructuration interne de la CGT.

Malheureusement, comme pour les adhésions à la CES et à la CSI, après avoir abandonné la FSM, cela ne se fait pas démocratiquement dans un vaste débat national.

Les syndicats et donc les syndiqués en sont écartés.

Nous espérons que cette courte synthèse, d'un document confédéral envoyé à toute la Presse avant même que les militants puissent en discuter, fasse l'objet d'un réel débat.